



Envoyé en préfecture le 30/05/2023  
Reçu en préfecture le 30/05/2023  
Publié le  
ID : 001-210101739-20230526-2023\_104\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Révision des tarifs de la piscine municipale et de l'école de natation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 (7.1)**

Service : *Action éducative et sports (AC)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** la décision du Maire n°2022\_100\_DEC en date du 27 mai 2022 relative à la révision des tarifs de la piscine municipale et de l'école de natation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**VU** l'inflation moyenne 2022 établie à 5,2%,

**VU** l'augmentation du coût du gaz établi à +350%,

**VU** le compte-rendu de la commission municipale Associations et Sports réunie le 9 mars 2023,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'augmentation générale modérée de l'ordre de 4 % des tarifs applicables au 1er septembre 2023 pour la piscine municipale et l'école de natation,

DÉCIDE

- D'ADOPTER** les tarifs suivants, applicables à la piscine municipale et à l'école de natation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

	Nouveaux tarifs
<b>Accueil des publics</b>	
Individuel Adultes	4,40
Forfait 10 entrées Adultes	36,40
Individuel Enfants	2,90
Forfait 10 entrées Enfants	23,40
Individuel Passeport Jeunes	1,00
Groupe jusqu'à 9 personnes	15,90
Groupe de 10 à 20 personnes	39,30

Groupe de + de 20 personnes	54,10
Forfait scolaire groupe classe sans MNS	50,00
Forfait scolaire groupe classe avec MNS	73,00
<b>École de natation</b>	
Adultes 1 cours / semaine	204,00
Adultes 2 cours / semaine	303,50
1er enfant	122,00
2ème enfant	91,00
3ème enfant	35,00
4ème enfant et plus	Gratuit

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230526-2023\_104\_DEC-DE



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 26 mai 2023.

Le Maire,  
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 30 mai 2023, publiée sur le site internet de la ville le 30 mai 2023.

